



C.C.A.S DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 19 JUIN À 2024 10 H, EN
SALLE DE RÉUNION DU C.C.A.S., SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME CATHERINE
BASCHIERI, VICE-PRÉSIDENTE**

Date d'envoi de la convocation : le mercredi 12 juin 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de **CANSON**, *Président* - Madame Nicole **SCHATZKINE**, *1^o adjointe* - Madame Catherine **BASCHIERI**, *7^o adjointe* - Madame Pascale **ISNARD**, *9^o adjointe* - Monsieur Daniel **GRARE**, *conseiller municipal* - Madame Marine **POMAREDE**, *conseillère municipale* - Monsieur Pierre **AUBERTIN** - Madame Simone **CHALMETON** - Madame Régine **GHIO** - Madame Arlette **GRARE** - Monsieur Michel **GUIMBERT** - Madame Danielle **PENICAUT** - Madame Paulette **WAGNER**.

POUVOIRS :

Madame Valérie **AUBRY**, *conseillère municipale* donne pouvoir à Madame Catherine **BASCHIERI**, *7^o adjointe* - Madame Ida **CIMOLINO** donne pouvoir à Madame Danielle **PENICAUT**.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Nathalie **RUIZ**, *conseillère municipale* - Monsieur Jean-Marie **MASSIMO**, *8^o adjoint*.

Afférents au Conseil d'Administration :	En exercice :	Qui ont pris part :
17	17	13+2P

Madame Galatée **ROCHER**, *Directrice du C.C.A.S.*, est désignée à l'unanimité à **15 voix pour (13+2P)**, comme Secrétaire de séance.

Madame Catherine **BASCHIERI**, *Vice-Présidente du C.C.A.S.*, *7^o adjointe* est désignée à l'unanimité à **15 voix pour (13+2P)**, comme Présidente de séance lors de la question concernant le Compte Administratif.

DÉLIBÉRATION N°18/2024

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que Madame Catherine **BASCHIERI**, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, a été désignée pour présider cette séance,

CONSIDÉRANT que Monsieur François de **CANSON**, Président, s'est retiré lors du vote du compte administratif,

~~DÉLIBÉRANT~~ sur le compte administratif de l'exercice 2023 établi par l'ordonnateur,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par Monsieur le Trésorier de la structure,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, 14 voix pour (12+2P)

Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o adjointe - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe (+1P) - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal - Madame Marine POMAREDE, conseillère municipale - Monsieur Pierre AUBERTIN - Madame Simone CHALMETON - Madame Régine GHIO - Madame Arlette GRARE - Monsieur Michel GUIMBERT - Madame Danielle PENICAUT (+1P) - Madame Paulette WAGNER.

ADOpte le compte administratif 2023, dont la balance générale est arrêtée comme suit (voir annexe ci-jointe).

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés dans le document joint.

Fait à La Londe les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

La Vice-Président

Catherine BASCHIERI



DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe les Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe les Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

83	2	36	71	Département : VAR Perception : TRESORERIE DE HYERES BUDGET DU C.C.A.S. DE LA LONDE LES MAURES	COMPTE ADMINISTRATIF 2023
----	---	----	----	-----------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------

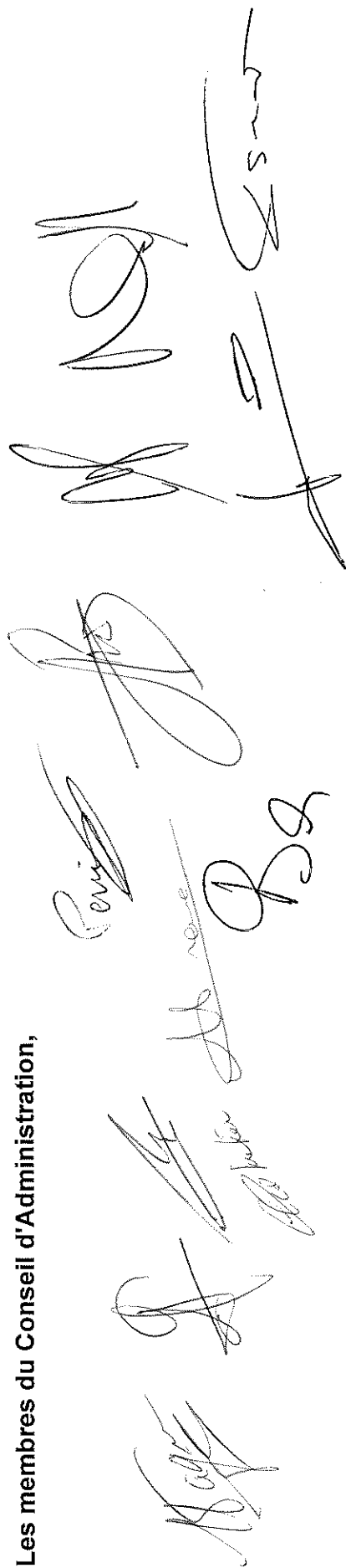
Arrêté - Signatures

Présenté par Mme Baschieri,
A La Londe, le 19 juin 2024



Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire
A La Londe, le 19 juin 2024

Les membres du Conseil d'Administration,



Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 14 (12+2P)
 Nombre de suffrages exprimés : 14 (12+2P)
 VOTE Pour :
 Contre :
 Abstention :
 Date de convocation : le 12 juin 2024

Certifié exécutoire par le Madame Catherine BASCHIERI, Vice présidente du CCAS,

Compte-tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A La Londe les Maures, le

Le Président,